

## PROCÈS VERBAL SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 FEVRIER 2023

Le 21 février 2023 à 18h45, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

**PRÉSENTS** : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME LANNELUC, MME MEYER, MME BAHOUgne, MME NEOLIER, M. BIDOUZE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

**ABSENTS REPRESENTÉS** : MME BASQUE qui a donné procuration à M. LE BREDONCHEL.  
M ROBERT qui a donné procuration à M. GUIRAUD (Arrivée à 18h55)

**ABSENTES** : MME ROHEL, MME RASCAR, MME BOUDEAU.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15**  
**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10**  
**NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 12**  
**DATE DE LA CONVOCATION : 8 février 2023**  
**DATE DE L'AFFICHAGE : 27 février 2023**

★★★★★★

★★★★★★

**La Présidente de séance constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h45.**

★★★★★★

**RAPPORTEUR** : Monsieur Bernard GUIRAUD

**N° 01-23 – OBJET** : Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du 28 novembre 2022, le président demande s'il y a des remarques, pas de remarque. Le conseil d'administration est invité à délibérer, le PV est adopté à l'unanimité des voix, il est arrêté et signé par le président et le secrétaire de séance

*Le président demande s'il y a des observations, pas de remarque,  
Le président de séance met aux voix :*

*Pour : 12*  
*Contre : 0*  
*Abstention : 0*

**RAPPORTEUR** : Monsieur Bernard GUIRAUD

**N° 02-23 -OBJET** : Débat d'Orientations Budgétaires

Le Président du CCAS, expose ce qui suit :



# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Du Centre Communal d'Action Sociale  
de la ville de Lesparre-Médoc

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

## Préambule

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, a étendu aux Centres Communaux d'Action Sociales des communes de 3500 habitants et plus, l'application de l'article L-2312-1 3eme alinéa du Code Général des Collectivités Territoriale, qui fait obligation aux collectivités locales et leurs établissements d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du CCAS.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a modifié les modalités de présentation du débat d'orientations budgétaires des CCAS.

Aussi, dorénavant, dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le DOB doit s'appuyer sur d'un rapport d'orientations budgétaires qui sera porté à la connaissance des administrateurs.

Le Débat d'Orientations Budgétaire et le vote du Budget ne peuvent avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille. Il doit effectivement éclairer les administrateurs sur les orientations budgétaires de l'exercice envisagées, sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS.

Il doit aussi préciser la gestion de la dette, ce qui ne concerne pas le CCAS de Lesparre-Médoc.

Dans un souci de transparence constant, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS.

## **Un contexte difficile**

Estimée pour 2023 à environ 7%, l'inflation, est à son plus haut niveau depuis 1985, et va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement.

Les couts de l'énergie, des carburants, des produits alimentaires connaissent une hausse spectaculaire qui a elle seule compromet l'équilibre du budget de fonctionnement.

Enfin l'augmentation de 3.5 % du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire.

L'année 2023 s'annonce donc difficile par rapport à l'année écoulée. La gestion des dépenses, sera donc un défi à relever. Face à l'impact de l'inflation, le CCAS se donne pour mission d'essayer d'en amortir les effets. Il est donc essentiel de maintenir l'offre de service à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achats des ménages.

Ainsi, l'élaboration du budget 2023 sera une fois de plus particulièrement attentive au respect du principe de prudence, tout en veillant à respecter à l'évolution du contexte envers les personnes les plus fragiles et isolées.

Les publics spécifiques font ainsi l'objet d'une attention particulière, dans une démarche assidue d'aller-vers.

## Ses Missions

### Le CCAS de Lesparre-Médoc

- ✓ accueille, oriente et accompagne le public sur site et à domicile
- ✓ a pour mission la gestion de la demande de logement social, des cartes solidaires
- ✓ gère le portage des repas et des livres à domicile
- ✓ lutte contre l'isolement des personnes âgées
- ✓ propose des animations et activités identifiées au travers d'un planning
- ✓ intervient sur le numérique inclusif afin de lutter contre la fracture numérique
- ✓ propose des actions de prévention santé à destination des seniors
- ✓ développe des actions Inter-génération en partenariat avec les écoles, le Collège Les Lesques, Le Centre de Loisirs de la Communauté des Communes, le MFR de Saint Trélody, les seniors, la Villa Louise Michel et L' EHPAD Saint Léonard.
- ✓ instruit des dossiers d'aides légales, et propose des aides facultatives
- ✓ gérer les dispositifs préventifs : Plan « canicule, grand froid », Registre communal
- ✓ évalue et recense les besoins sociaux de la commune
- ✓ fait le lien avec les partenaires sociaux et participe à l'élaboration d'actions sociales

### Les aides sociales légales

L'aide sociale est un système de solidarité nationale destiné aux personnes confrontées à des difficultés d'ordre social, matériel, de dépendance et d'handicap. C'est un maillon essentiel de l'action sociale en général.

L'aide sociale est de la compétence départementale depuis les premières grandes lois de décentralisation. Chaque département est chargé de mettre en application l'aide sociale sur son territoire, conformément aux textes en vigueur. Ainsi il établit un règlement départemental de l'aide social qui traite de l'ensemble des aides sociales légales et extra légales, et de ses modalités d'attribution. Le CCAS relaie sur la commune l'action départementale.

### Les aides sociales facultatives

En vertu de l'article L123-5 du Code de l'action sociale et des familles, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

L'aide sociale facultative n'a pas de caractère obligatoire, elle relève d'une politique volontariste des villes et donc de la libre initiative des CCAS.

Pour construire sa politique d'aide sociale facultative, le CCAS de la ville de Lesparre-Médoc a retenu les 3 grands principes de l'aide sociale légale :

- le caractère alimentaire : l'aide est apportée lorsque le CCAS reconnaît la présence d'un besoin de subsistance
- le caractère personnel : l'aide s'adresse à une personne, au regard de sa situation, appréciée à un instant T au regard des critères du CCAS.
- le caractère subsidiaire : les demandeurs doivent prioritairement faire ouvrir leurs droits auprès des différents régimes légaux auxquels ils peuvent prétendre.

Quelques éléments de diagnostic

Manifestations seniors				
	2022		2021	
Vœux -Galettes	EHPAD Saint Léonard Villa Louise Michel Centre Espérenza	260 € 120 € 70€	EHPAD Saint Léonard Villa Louise Michel Centre Espérenza	234 € 83.20 € 96€
Repas des ainés	235 personnes	8 125.03 €	Annulé	
Génération en Fête	111 participants	809.19 €	Annulé	42.38€
Olympiade Inter-G x 2	63 participants	1 317.14 €	43 participants	1 333.16
Arbre de Noel	20 personnes / 200 goûter distribués	888.52 €	Les élèves de la MFR n'ont pas pu participer-	1 479.52€
Spectacle Théâtral	25 participants	1 507.23€		0€
Spectacle Musical x 2	40 personnes 25 personnes	157.19€ 387.19€	Proposé en remplacement du repas des ainés - 50 participants	1 415.78€
Super Mamie	Environ 100 personnes	5 547.80€		0€
Colis seniors	215 Colis « Seuls » 45 Colis « Couples »	9 957.56€	198 Colis « Seuls » 46 Colis « Couples »	8 645.72€
Colis seniors -hygiène	62 Colis	1354.07€	70 Colis	772.80€
100 ans	5 Bouquets	250€	2 Bouquets 100 ans	100 €
Obsèques	2 Gerbes	170€	Obsèques	0€

## Activités- Sorties Seniors 2022

Jeux du souvenir	7 sessions - moyenne 8 participants
Initiation à l'informatique	7 sessions - moyenne 7 participants
Ateliers Créatifs	13 ateliers - moyenne 13 participants
Atelier Pâtisserie Inter G (Collège)	Action proposée dans le cadre du Carnaval - 10 participants
Atelier créatif Inter G (CLSH)	Action proposée dans le cadre du Téléthon - 16 participants
Atelier Pâtisserie Inter G (MFR)	Action proposée dans le cadre du Téléthon - 11 participants
Jeux d'antan Inter G (Collège)	19 participants
Journée jardinage Inter G (CLSH)	16 participants
Ateliers Sophrologie	8 ateliers de septembre à Novembre - 10 participants
Ateliers Equilibre	12 sessions en 2021 et 3 en janvier 2022 - 9 participants
Sortie Bordeaux	Annulé

Sortie Phare de Richard	16 participants	Envoyé en préfecture le 13/04/2023 Reçu en préfecture le 13/04/2023 Publié le ID : 033-263302374-20230412-DEL_013A823-DE
Sortie Fibres d'Elfes	16 participants	
Sortie au marché de Montalivet	17 participants	
Sortie au Marché de St Vivien	9 sorties (une par mois) – 8 participants	
Sortie Hourtin	18 Participants	
Sortie St Christoly	7 Participants	
Sortie Royan	16 Participants	
Sortie Bibliothèque et Tour de l'honneur (Inter G)	15 Participants	
Sortie Cactus et Château Loudenne	14 Participants	
Sortie à Saint Médard	16 Participants	
Sensibilisation Eau et énergie	16 Participants	
Sensibilisation sécurité routière	10 Participants	

### Actions –Aides facultatives

2022				2021			
Secours d'urgence	Nbre demandes	Nbre accords	Montant accordé/an	Secours d'urgence	Nbre demandes	Nbre accords	Montant accordé/an
Alimentaire	58	46	2220€	Alimentaire	45	33	1330€
Bois	0	0		Bois	0		0
Pétrole	0	0		Pétrole	1	1	20€
Gaz	1	0		Gaz	0		0
Kit hygiène	0			Kit hygiène	0		/
Recharge Mobile	1	1	10€				

### Actions –Aides facultatives – Commission

2022				2021			
Aides	Nbre demandes	Nbre accords	Montant annuel	Aides	Nbre demandes	Nbre accords	Montant annuel
Bourse au permis	8	7	2400€	Bourse au permis	6	6	2200€
Bourse aux études	13	11	2750€	Bourse aux études	13	10	2500€
Bourse Voyage scol	20	20	1830€	Bourse Voyage scol	5	5	320€
Aide aux loisirs	48	48	1830€	Aides aux loisirs	27	38	1140€
Aides sur factures	5	5	1276.01 €	Aides sur factures	0**		

\*\*Les demandes ont été faites auprès du FSL.

**L'accueil du public** : Statistique période du 01/02/2022 au 31/12/2022

**Informations générales :**

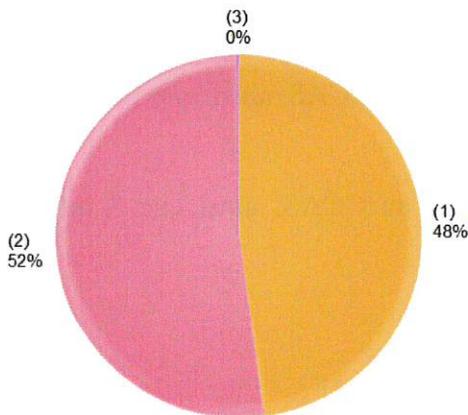
Le nombre de rendez-vous pour la période est de : 2170  
 période est de : 3

Le nombre d'agents concernés pour la

Nombre d'individus connus de nos services : 764  
 : 52

Nombre d'individus résidents en commune

**Types de contact :**



**Contacts**                      **Nombres**

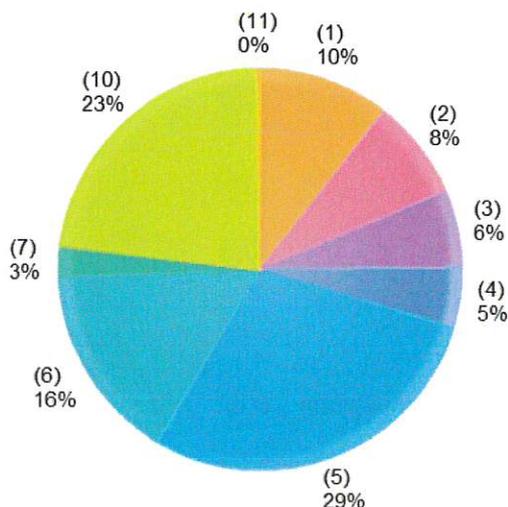
(1) Physique	1034
(2) Tél Entrant	1133
(3) Non renseigné	3

Total : 2170

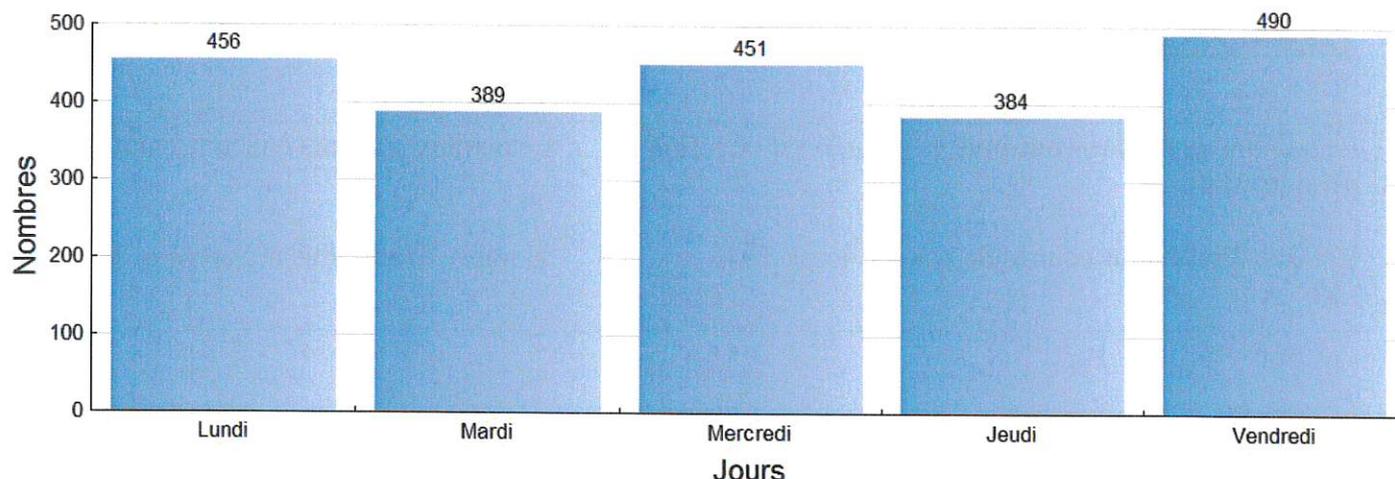
**Origines :**

Origines	Nombres
(1) Autre	7
(2) DAMP	3
(3) Enols	2
(4) La personne elle-même	2 122
(5) MDSI	19
(6) Non renseigné	17
<b>Total</b>	<b>2170</b>

**Motifs de visite :**



Motifs de visite	Nombres
(1) AUTRE SERVICE	233
(2) Constitution de dossiers	179
(3) Demande d'aides	141
(4) Demande de domiciliation	110
(5) Demande de renseignements	644
(6) Inscription aux animations	353
(7) Portage de repas	56
(8) portage des livres	3
(9) Signalement	2
(10) Visite Courriers	504
(11) Non renseigné	7

**Accueils par jour de la semaine :**Aides légales/ Aides sociales :

En 2021, 25 dossiers de demandes d'aides sociales ont été remplis au CCAS ainsi que 25 imprimés « obligations alimentaires ».

En 2022, 24 dossiers de demandes d'aides sociales ont été remplis au CCAS, ainsi que 8 imprimés « obligations alimentaires ».

Ils se répartissent comme suit :

☞ Année 2022 :

- Aide à domicile : 7
- Aide Personne âgés : 7
- Aide personnes Handicapées : 10

☞ Année 2021 :

- Aide à domicile : 4
- Aide Personne âgés : 11
- Aide personnes Handicapées 10

Aides légales/ Domiciliation

☞ Année 2021 :

✓ Bilan global

Nombre total de personnes domiciliées au 31/12/2021 (titulaires et ayant-droit) : 145

Nombre d'élections de domiciles en cours de validité au 31/12/2021 : 45

✓ Elections de domicile réalisées au cours de l'année 2021

Nombre de renouvellement : 15

Nombre de première demande : 60

Nombre de refus : 3

✓ Flux de l'activité de domiciliation

Nombre de passage liés à l'activité courrier : 657

Nombre de courriers reçus au titre de la domiciliation : 1252

☞ Année 2022 :

✓ Bilan global

Nombre total de personnes domiciliées au 31/12/2022 (titulaires et ayant-droit) : 100

Nombre d'élections de domiciles en cours de validité au 31/12/2022 : 27

✓ Elections de domicile réalisées au cours de l'année 2022

Nombre de renouvellement : 18

Nombre de première demande : 33

Nombre de refus : 3

✓ Flux de l'activité de domiciliation

Nombre de passage liés à l'activité courrier : 641

Nombre de courriers reçus au titre de la domiciliation : 1037

### Logement Social

Le CCAS reçoit les personnes en recherche d'un logement social sur la commune et enregistre leurs demandes. Il est en lien avec les bailleurs sociaux présents sur la commune.

Le CCAS participe à la proposition de candidats en cas de vacance de logement et assiste aux commissions d'attribution. (Essentiellement en visio)

Nombre demandes enregistrées (renouvellement compris) en 2021 : 37 dont 1 attribution.

Nombre demandes enregistrées (renouvellement compris) en 2022 : 36

### Aide administrative diverses

Aide à la constitution de quelques dossiers :

	☞ Année 2022 :	☞ Année 2021 :
-APA	1	0
-ASPA	4	2
-Carte famille nombreuse	0	0
-Carte solidaire	5	4
-MDPH	7	3
-FSL		
Nombre de dossiers en 2022 : 3		Nombre de dossiers en 2021 : 9
Nombre d'accord : 3		Nombre d'accord : 8
Montant : 3 326.30 €		Montant : 2 854.55 €

### Maintien à domicile

✓ Portage des repas :

Nombre de personnes qui ont bénéficié du portage des repas au cours de l'année : 60

Nombre de personnes inscrites au 31/12 : 36

✓ Portage des livres :

Nombre de personnes qui ont bénéficié du portage des livres au cours de l'année : 9

Nombre de personnes inscrites au 31/12 : 9

✓ Bus pour les courses des mardis et Samedis :

Nombre de personnes qui ont bénéficié du Bus au cours de l'année : 23

Nombre de personnes bénéficiaires au 31/12 : 20

✓ Visites à domicile/signalement : 9 dont 2 rapports ont été adressés à la MDS de Lesparre Médoc

✓ Registre Communal/ Plan Canule-Grand froid

Nombre de personnes inscrites : 507

Appels téléphoniques des personnes inscrites au cours de l'année : 4

### Boîte aux lettres du Père Noël

Cette année le père Noël, aidé des lutins de la villa Louise Michel a répondu à 112 lettres dont 63 provenant enfants lesparraisins.

## Conventions et Partenariats

✓ Le CCAS est adhérent à L'Union Nationale des CCAS, **UNCCAS** et à l'Union Départementale des CCAS, **UDCCAS**. L'UDCCAS, hors pandémie, organise tout au long de l'année des réunions sur des thématiques sociales et permet ainsi de mieux connaître les dispositifs existants, les nouvelles lois et leurs conséquences, créer des liens avec les différents partenaires et associations du territoire. Ce partenariat permet l'accès à **la conférence des financeurs**.

La conférence des financeurs finance la mise en place des actions qui s'adressent aux personnes âgées de plus de 60 ans.

✓ Le CCAS a signé le renouvellement de sa convention avec le Fonds Solidarité Logement, **FSL** destinée à venir en aide aux ménages ayant de faibles ressources et rencontrant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement.

✓ Le CCAS, a renouvelé pour la durée du mandat, sa convention avec l'association **EnVols**, dans laquelle le CCAS est reconnu prescripteur et s'engage à participer aux commissions de suivi des bénéficiaires. L'association s'engage à assurer un accompagnement social et une animation locale par des ateliers pédagogiques et par une épicerie solidaire, lieu de vente dans lequel sont proposés des denrées alimentaires, des produits d'hygiène et d'entretien à un coût moindre.

✓ Le CCAS, a renouvelé pour la durée du mandat, son adhésion avec l'Association pour Aider, Prévenir, Accompagner en Médoc, **AAPAM**. L'association s'engage à répondre aux demandes de toute personne en difficulté pour assurer un maintien à domicile de qualité, en offrant une prestation personnalisée adaptée dans la mesure des possibilités, à rechercher tous les moyens matériels et financiers pour y répondre et à évaluer les besoins avec des visites à domicile et l'élaboration d'un projet d'accompagnement au moins une fois l'an ou à la demande,

✓ Depuis 2020, le CCAS a signé une convention avec **EDF** qui s'inscrit dans une démarche commune de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique. EDF informe le C.C.A.S sur l'ensemble du dispositif solidarité d'EDF et sur la facturation des clients EDF et met à disposition du C.C.A.S., à titre non exclusif, un Portail d'Accès aux Services Solidarité d'EDF (PASS EDF), en complément des modes habituels de communication

✓ Le CCAS a renouvelé sa convention de partenariat avec **ACTIOM** pour l'action « Ma commune ma santé », afin de proposer aux Lesparrains une mutuelle. Dans ce cadre, des permanences sont assurées par l'association.

✓ Depuis 2018, le CCAS a signé une convention de partenariat avec la **CPAM** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) afin d'aider au repérage des personnes en situation de renoncement aux soins et pour lutter contre les difficultés d'accès aux soins. Le cout et la méconnaissance des circuits administratifs et médicaux sont les deux raisons principales qui conduisent au renoncement aux soins.

✓ Le CCAS a renouvelé sa convention de partenariat avec **M. Jason BOUTIN pour l'action « Après l'école, j'apprends la musique »**. La pratique musicale collective est envisagée comme un outil d'apprentissage et de réinsertion sociale. De plus même si la musique se démocratise depuis de nombreuses années trop d'enfants, n'auront jamais la chance de s'exercer à cette pratique. M Boutin s'engage à organiser une activité ludique et originale et le CCAS prend en charge le montant de la prestation pour l'année scolaire et l'achat et la réparation des instruments.  
Depuis 2020, les contraintes sanitaires n'ont pas permis de réaliser l'action.

✓ Le CCAS n'a pas renouvelé sa convention avec l'Association **APPEM** (Action Prévention Petite Enfance Médoc) pour son action « l'Accompagnement à la scolarité » pour l'année scolaire 2021-2022. L'action a pour but d'aider les jeunes sur les écoles Pierre et Marie Curie, Beaugency à acquérir des méthodes, des approches et des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir, par une pédagogie du détournement et de l'entraide.

Pour rappel, les contraintes sanitaires n'avaient pas permis de réaliser l'action sur l'année scolaire 2021 et le renouvellement de l'action pour l'année scolaire 2021-2022 était en attente, l'association n'a pas fait de demande de subvention.

✓Le CCAS a signé une convention de moyens avec notamment le **SAM**, la **CDC Médoc Cœur de presqu'île**, le **FC Football Club Lesparre-Médoc**, considérant que chacun dispose un véhicule de type « minibus » 9 places, afin de se les prêter gratuitement et réciproquement.

✓Le CCAS a renouvelé son adhésion avec le **CNAS** (Comité National d'Action Sociale) qui a pour objectif d'améliorer les conditions matérielles et l'épanouissement des personnels, ils disposent ainsi d'un droit à des prestations sociales offertes par leur employeur.

**L'action sociale pour tous les agents de la fonction publique territoriale** est définie dans la loi 2007-209 du 2 février 2007 dite de modernisation de la fonction publique. Cette loi rend l'action sociale obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.

✓Le CCAS a signé une convention tripartite avec la commune et **TERRIORIA** afin de permettre aux agents de bénéficier, sur la base du volontariat, d'un tarif de groupe pour une assurance maintien de salaire.

## Actions et Projets

### Reconduction des actions :

#### ✓ L'intergénérationnel

En 2020, le Conseil d'Administration a décidé de multiplier ces actions Inter-G, en proposant tout au long de l'année diverses activités construites pour que la journée « Générations en Fête », déjà existante, clôture la saison.

Pour se faire, un partenariat a été créé avec le CLSH (Centre de Loisirs sans Hébergement) de la CDC Médoc Cœur de Presqu'île, afin de proposer de multiples rencontres ; ateliers jardinage, photographie, créatifs. etc...

Au vu des conditions sanitaires les actions ont pu être mises en place seulement en 2022.

#### ✓ Les olympiades Inter-G / TELETHON

Dans le cadre d'un partenariat sportif, le SAM et le CCAS ont décidé en 2021, de créer les Olympiades Sportives Inter-G. Il s'agit d'organiser 2 journées, qui se déroulent à la Villa Louise Michel, sous forme de jeux, accessibles et récréatifs. Elles sont animées par les sections du Sam, les élèves de la MFR et par un prestataire extérieur pour le Mur interactif.

Le SAM Omnisport de Lesparre-Médoc, organise tous les ans le TELETHON, l'animatrice du CCAS a programmé un atelier pâtisseries avec les élèves du collège. Les gâteaux confectionnés ont été vendus par les collégiens au profit du Téléthon.

### Projets :

#### ✓ Convention avec AND-SC2S

Le CCAS envisage d'accueillir deux jeunes volontaires pour améliorer le quotidien des seniors.

Dans la démarche d'aller vers, pendant huit mois, ces jeunes prendront le temps d'aller à la rencontre de nos seniors, de les écouter, de prendre des notes sur leurs situations, (isolement, appareillage, situation financière...), de leurs besoins et de leurs souhaits. Ce recueil permettra de mettre à jour notre registre communal, document essentiel pour la bienveillance, et déclenchement d'alerte de nos administrés.

Ils auront comme consignes de relayer l'information sur les divers dispositifs dédiés et sur nos actions.

Pour conclure leur mission, ils réaliseront une cartographie détaillée qui donnera au CCAS un recensement au plus juste.

#### ✓ Création d'un collectif de jeunes seniors

Ce collectif réunirait des habitants, qui souhaitent participer activement à la vie de la commune.

Il rassemblerait des lesparrains (es) âgés de 55 ans et plus, qui connaissent bien leur ville, qui disposent du temps, dégagés des obligations professionnelles et désireux de mettre une partie de leur temps libre ou de leur expérience au service de leurs concitoyens.

Le collectif pourrait permettre aux seniors lesparrains de contribuer à la qualité de vie des Aînés et au mieux vivre ensemble en apportant leurs compétences et leur expérience.

Il serait une instance consultative et participative, de réflexion et de propositions mais aussi d'actions.

Il pourrait être amené à formuler des avis et des propositions, soit à la demande du CCAS, soit de sa propre initiative.

Il aurait donc un rôle de réflexion sur des sujets proposés par les élus ou sur des sujets choisis par eux-mêmes.

Un rôle d'entraide : il pourrait aider à la réalisation de diverses manifestations, les actions intergénération, confection des colis.....

Mais aussi un rôle d'information : il contribue à une meilleure transmission des problèmes de la vie quotidienne qui peuvent exister.

Le Collectif ne serait pas un organe de décision mais travaillerait en étroite collaboration avec le CCAS

Cette instance consultative pourrait se réunir 2 à 3 fois par an sous la présidence de l'Adjoint au Maire en charge de l'Action Sociale.

✓ Devenir service enregistreur de demande de logement social (SNE)

Les enjeux du Système National d'Enregistrement (SNE) sont multiples. En effet, c'est l'occasion pour le CCAS d'avoir un rôle clé dans la connaissance de la demande de logement social, sa localisation, ses caractéristiques et son niveau de satisfaction (les attributions), à une maille territoriale fine (la commune). Mais aussi, d'améliorer la transparence des processus d'attribution et la protection des droits des demandeurs. Il a également pour objet d'inciter les partenaires, au niveau territorial, à gérer de façon plus collective les demandes et de servir de base à de nombreuses améliorations initiées par le projet de loi ALUR: constitution du dossier unique (faculté pour les demandeurs de déposer une seule fois l'ensemble des pièces constitutives du dossier), amélioration de l'information du demandeur, etc.

Après avoir informé les services de l'État que la collectivité souhaite être service d'enregistrement, il faudra délibérer et signer une convention.

## Evolution du budget

### Des éléments de rappel :

#### Budget Primitif 2021/2022

BP 2021		BP 2022	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
241 600 €	23 200.00 €	249 850.00 €	27 750.00 €

#### Report d'excédent

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat Fonct N	-12 999.10	402.09	2 216.01	3 543.49	6 271.15	10 915.63	19 456.74
Résultat Inv N	2 553.60	3 973.45	27 35.20	1 435.23	3 553.65	29 399.11	-13 873.99
Résultat Cumulé	24 744.06	20 315.42	25 266.63	27 374.81	37 199.69	47 020.05	50 570.8

Année	2021	2022 Prévu	2023	2024	2025	2026
Résultat Fonct N	10 993.06	-17 480.45				
Résultat Inv N	10 818.83	10 949.87				
Résultat Cumulé	74 414.69	65 847.46				

#### Commentaires :

Au regard des données comptables, le Compte Administratif 2022 devrait faire apparaître un excédent cumulé de 65 847.46 €.

-section de fonctionnement : un résultat de – 17 480.45 € générant un excédent à reporter de 43 854.18 €

-section d'investissement : un résultat de + 10 949.87 € générant un excédent à reporter de 21 993.28 €

#### Evolution de la subvention communale

##### Mandature 2021-2026

2021	180 000
2022	180 000
2023	180 000
2024	
2025	
2026	

##### Mandature 2014-2020

2014	127 000
2015	150 000
2016	160 500
2017	170 000
2018	170 000
2019	175 000
2020	180 000

## ↳ Le Personnel

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 033-263302374-20230412-DEL\_013A823-DE



Au 31/12/2022, le CCAS compte un effectif de 4 agents, répartis comme suit :

- Filiaire Administrative :

- 1 Directeur Général des Services (mise à disposition)
- 1 Rédacteur à 35h
- 1 Adjoint Administratif à 35h

- Filiaire Sociale :

- 1 Agent social Principal de 1ere classe à 35h
- 1 Agent social en contrat d'apprentissage à 35h (alternance)

### Pyramide des âges

Sexe	Femme			Homme		
Catégorie	A	B	C	A	B	C
AGE MOYEN DES AGENTS						
50-59		1		1		
40-49			1			
30-39			1			
20-29			1			

↳ L'état de la dette : -Néant

### ↳ Des engagements reconduits en 2023

- ✓ L'amélioration continue des prestations et de l'accueil du CCAS
- ✓ Le développement des interventions à domicile
- ✓ L'optimisation du recueil des données sur le logiciel métier
- ✓ La continuité et le développement du travail partenarial avec les structures sociales et de santé du territoire
- ✓ La continuité et le développement du travail partenarial dans l'inscription de nos actions inter-génération

La préparation budgétaire s'avère depuis quelques années de plus en plus difficile et l'exercice à venir ne fait pas exception en la matière.

Le Budget 2023 sera donc préparé en prenant en compte des mesures de gestion raisonnée suivant des axes stratégiques forts :

- Contenir l'évolution des charges de fonctionnement
- Maitriser l'évolution de la masse salariale
- Apporter une vigilance sur les recettes

## Les orientations du budget 2023

### *☞ Section d'investissement :*

Elle s'équilibrerait à hauteur de 33 750 €.

L'excédent prévu au compte administratif 2022 est repris.

✓ La dotation aux amortissements serait inscrite à hauteur de 7 468.72 €.

Et le FCTVA à hauteur de 288 €

✓ Les nouvelles dépenses d'équipement s'établiraient à hauteur de 29 750 €, et concerneraient essentiellement le renouvellement du parc informatique et l'achat de mobilier.

✓ Les Prêts remboursables (aides) quant à eux, s'équilibreraient à hauteur de 4 000€.

### *☞ Section de fonctionnement :*

Elles s'équilibreraient à hauteur de 234 810 €

L'excédent prévu au compte administratif 2022 est repris.

✓ Habituellement, la participation versée par le budget de la ville permet au CCAS de faire face à ses besoins réguliers de trésorerie.

Pour 2023, la participation inscrite devrait être identique aux années précédentes, soit 180 000€.

✓ Les charges à caractère général sont des dépenses qui permettent au CCAS d'assurer son fonctionnement quotidien, ex : l'électricité, le carburant, l'achat de petits matériels, la maintenance, l'assurance, téléphone, les prestations de services (les autos écoles pour la bourse aux permis), l'ensemble des conventions (« Après l'école, j'apprends la musique », les volontaires en service civique solidaire seniors les animations, sorties, manifestations, etc... Elles s'élèveraient à hauteur de 70 190€,

✓ Les charges de personnels s'élèveraient à 141 300 €, elles correspondent aux salaires des agents du CCAS ainsi qu'aux charges salariales et patronales qui doivent être payées. La prévision 2023, prendra en compte les variations mécaniques incontournables liées :

-à l'augmentation du SMIC,

-aux évolutions générales liées aux taux de contribution

-mise en œuvre des mesures de reclassement

-aux augmentations individuelles soit le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) mesurant les effets des augmentations des avancements échelon avancements de grade et promotions interne.

-le montant des contributions rétroactives dues pour un agent ayant demandé la validation de périodes de non titulaire

✓ Les autres charges de gestion courante correspondent aux aides et à l'accompagnement aux familles. Les sommes consacrées aux aides, missions fondamentales du CCAS devraient rester stables.

### Conclusions –Orientations

La priorité pour 2023 est de maintenir les actions et le budget du CCAS en direction des seniors, des familles défavorisées et des personnes en situation de handicap, et de continuer à développer des actions de prévention en direction des seniors.

L'Agence Transition va prochainement restituer l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) qui devrait pouvoir éclairer sur les actions futures à mener. De nouveaux besoins pourront ressortir de cette analyse.

Le CCAS veillera à être attentif aux fragilités qui émaneront de la crise économique.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, a  
Président,

-Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

-Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, loi complétée par celle n°83-663 du 22 juillet 1983,

-Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu la loi du 6 février 1992 étendue aux Centres Communaux d'Action Sociales des communes de 3500 habitants et plus, l'application de l'article L-2312-1, 3eme alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,

-Considérant la nécessité de déterminer les grandes orientations avant le vote du Budget 2023.

**Le Conseil d'Administration,**

### **PREND ACTE À L'UNANIMITÉ**

De la tenue des orientations budgétaires 2023 telles que présentées ci-dessus.

*Le président demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.  
Le conseil prend acte.*

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**RAPPORTEUR** : Monsieur Bernard GUIRAUD

**N° 03-23- OBJET** : Renouvellement de l'adhésion du CNAS

-Le Conseil d'Administration,

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération N°12 du 15 septembre 2009 autorisant le Président à signer la convention ouvrant d'adhésion avec le CNAS

-Vu les propositions du prestataire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,**

### **DECIDE À L'UNANIMITÉ**

☞ **De renouveler** la convention d'adhésion avec le CNAS par reconduction expresse, pour les agents titulaires, soit 3 pour l'année 2023.

☞ **D'accepter** le versement d'une cotisation annuelle, calculée sur la base de 212 € par agent.

☞ **D'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente convention,

☞ Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

*Le président demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.  
Puis, il met aux voix :*

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**RAPPORTEUR :** Monsieur Bernard GUIRAUD

**N° 04-23– OBJET :** Renouvellement de l'adhésion de L'UDCCAS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 033-263302374-20230412-DEL\_013A823-DE



Le Président rappelle que par délibération N°155 du 22 novembre 2018, le CCAS a adhéré à l'Union Départementale des CCAS, qui est un acteur majeur, et notamment lors de la conférence des financeurs.  
**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,**

### DECIDE À L'UNANIMITÉ

- ↳ **De renouveler** l'adhésion avec l'UDCCAS pour l'année 2023.
- ↳ **D'accepter** le versement d'une cotisation annuelle, calculée sur la base de 0.0377 € par habitant
- ↳ **D'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente convention,
- ↳ Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

*Le président demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.*

*Puis, il met aux voix :*

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**RAPPORTEUR :** Monsieur Bernard GUIRAUD

**N° 05-23– OBJET :** Convention avec AND-SC2S

Le Président rappelle que dans sa séance du 31 mars 2022, le Conseil d'Administration a décidé d'accepter le principe du dispositif du service civique avec l'association AND-SC2S.

Pour rappel,

La mission du binôme consistera à rompre l'isolement et la solitude des personnes âgées, accompagner au mieux vieillir et veiller au bien-être des personnes âgées et créer du lien en favorisant les échanges.

L'association s'engage à verser directement aux binômes la prestation de subsistance due par le CCAS, d'un montant mensuel de 111.35 € par volontaire, dont 50% sera pris en charge par Service Civique Solidarité Séniors. A la fin de la mission, le CCAS s'engage à rembourser à AND-SC2S la somme des prestations de subsistance due.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,**

### DECIDE À L'UNANIMITÉ

- ↳ **D'ouvrir 2 postes de service civique à 28h**
- ↳ **D'autoriser** le Président à signer à la convention avec AND-SC2S
- ↳ **D'accepter** le versement de la somme des prestations de subsistance due
- ↳ **D'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente convention,
- ↳ Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

*Le président demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.*

*Puis, il met aux voix :*

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

La Vice-présidente précise que le CCAS de Lesparre-Médoc met en œuvre la politique sociale définie par le Conseil d'Administration.

L'aide sociale facultative présentée dans ce règlement résulte des décisions prises, contrairement à l'aide sociale légale qui a un caractère obligatoire.

De plus, elle rappelle que dans sa séance du 22 juillet 2020, le règlement a été adopté, et que la CASF a proposé une révision.

Afin de répondre à un maximum de situations qui pourraient se présenter, la CASF propose d'élargir le point du règlement Art10- Allocations communales de solidarités à partir du 01/09/2023 :

**\*\*L'article art 10-2 Allocation communale aux étudiants (p7 et p21)**

Il est proposé de modifier le plafond de revenus, le nombre de dossiers acceptés ainsi que la liste des pièces à fournir.

**\*\* L'article art 10-3 Allocation communale d'aide aux permis de conduire (p8)**

Il est proposé de modifier le nombre de dossiers acceptés.

**\*\* L'article art 10-5 Aide aux voyages scolaires (p8)**

De limiter la bourse à 1 seul voyage par enfant par année scolaire.

**\*\* L'article art 12-6 Les colis seniors (p12)**

Il est proposé de faire apparaître les colis hygiène offerts aux résidents de la maison de retraite Saint Léonard.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,**

**DECIDE À L'UNANIMITÉ**

☞ **D'accepter** les modifications des articles : art 10-2, art 10-3, art 10-5, art 12-6.

☞ **Et d'adopter** le nouveau règlement des aides facultatives **applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

*La vice-présidente propose également de limiter à un seul voyage par enfant et par année scolaire  
Puis demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.  
Elle met aux voix :*

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**RAPPORTEUR :** Monsieur Bernard GUIRAUD

**N° 07-23– OBJET :** Adoption du planning des animations seniors du mois de mars à juin 2023

Monsieur GUIRAUD, rappelle qu'une ligne budgétaire pour l'animation des seniors a été prévue afin de rompre l'isolement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,**

**DECIDE À L'UNANIMITÉ**

☞ D'adopter le planning des animations du mois de mars à juin 2023 comme détaillé ci-dessous.

☞ D'autoriser le régisseur à encaisser à l'inscription, **les participations** qui seront demandées.  
Les participants devront régler directement aux prestataires la partie restant à leur charge.

# PLANNING DES ANIMATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 033-263302374-20230412-DEL\_013A823-DE

## MARS 2023

<p><u>Lundi 6 mars</u> De 14h00 à 16h30</p>	<p><b>Atelier Créatif</b> : Confection de fleurs pour le <b>Carnaval</b> organisé par le CALM - Rendez-vous à la <b>Villa Louise Michel</b></p> <p>Le CCAS vous propose la confection des fleurs en papier crépon, pour la décoration du CALM.</p>
<p><u>Lundi 13 mars</u> De 14h00 à 16h30</p>	<p><b>Atelier : Jeux du souvenir</b> - Rendez-vous à la <b>Villa Louise Michel</b></p> <p>Nous vous proposons plusieurs d'activités pour stimuler la mémoire sous forme ludique. <b>Au-delà de se retrouver et de partager des moments de complicité et de convivialité, ses séances ont aussi pour buts de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stimuler l'activité cérébrale</li> <li>• Travailler la mémoire</li> <li>• Pratiquer des exercices d'attention</li> </ul>
<p><u>Mercredi 15 mars</u> Départ : 8h30 Retour : 11h00</p>	<p><b>Marché de St Vivien</b> - Départ de la <b>Villa Louise Michel</b>.</p> <p>Le CCAS vous propose un transport sur la commune de Saint Vivien afin de vous faire découvrir ou redécouvrir son marché.</p>
<p><u>Lundi 20 Mars</u> De 14h00 à 16h30</p>	<p><b>Atelier Créatif : Décoration d'un thermomètre</b> - Rendez-vous à la <b>Villa Louise Michel</b></p> <p>Nous vous proposons de décorer un thermomètre en bois, dont vous serez propriétaire à la fin de la séance.</p> <p>C'est l'occasion de développer votre côté artistique et votre créativité.</p> <p>Pour clôturer, l'activité un petit goûter vous est offert.</p>
<p><u>Lundi 27 mars</u> De 14h00 à 16h30</p>	<p><b>Initiation à l'informatique</b> - Rendez-vous à la <b>Villa Louise Michel</b></p> <p>Vous êtes novice, débutant ou confirmé, N'hésitez pas à nous rejoindre, Les exercices sont adaptés à tous niveaux</p> <p>Les animatrices répondront à toutes vos questions. Des tablettes seront à votre disposition mais vous pouvez venir avec votre matériel.</p>



## AVRIL 2023

<p><u>Lundi 3 avril</u> De 14h00 à 16h30</p>	<p><b>Initiation à l'informatique</b> - Rendez-vous à la <b>Villa Louise Michel</b></p> <p>Vous êtes novice, débutant ou confirmé, N'hésitez pas à nous rejoindre, Les exercices sont adaptés à tous niveaux</p> <p>Les animatrices répondront à toutes vos questions. Des tablettes seront à votre disposition mais vous pouvez venir avec votre matériel.</p>
<p><u>Jeudi 13 avril</u> De 13h45 à 16h30</p>	<p><b>Atelier Créatif : pour « Générations en Fête »</b> - Rendez-vous à la <b>MFR</b></p> <p>Pour la préparation de la journée intergénérationnelle du 11 mai. Vous confectionnerez la décoration de la salle, accompagné des élèves de la MFR</p>
<p><u>Lundi 17 avril</u> De 14h00 à 16h30</p>	<p><b>Atelier : Jeux du souvenir</b> - Rendez-vous à la <b>Villa Louise Michel</b></p> <p>Nous vous proposons plusieurs d'activités pour stimuler la mémoire sous forme ludique. <b>Au-delà de se retrouver et de partager des moments de complicité et de convivialité, ses séances ont aussi pour buts de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stimuler l'activité cérébrale</li> <li>• Travailler la mémoire</li> <li>• Pratiquer des exercices d'attention</li> </ul>
<p><u>Mercredi 19 avril</u> Départ : 8h30 Retour : 11h00</p>	<p><b>Marché de St Vivien</b> - Départ de la <b>Villa Louise Michel</b>.</p> <p>Le CCAS vous propose un transport sur la commune de Saint Vivien afin de vous faire découvrir ou redécouvrir son marché.</p>
<p><u>Jeudi 20 avril</u> De 14h00 à 17h00</p>	<p><b>Atelier de Sensibilisation Budgétaire</b> - Animé par le Crédit Mutuel - Rendez-vous à la <b>Salle François Mitterrand</b></p>

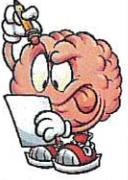


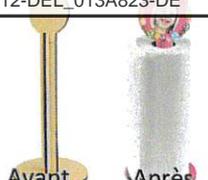
<p><u>Mercredi 26 avril</u> De 14h00 à 17h00</p>	<p><b>Escape Game</b> - Rendez-vous à la <b>Salle des fêtes de St Trélody</b> L'Escape Game ou « jeu d'évasion », est un jeu de rôle où vous êtes plongés dans une histoire. Vous serez un agent secret à la retraite, par petit groupe, pour résoudre une énigme. Tous ensemble, vous allez voyager dans le temps, enquêter et découvrir les secrets d'un bon sommeil. <b>Préparez-vous à reprendre du service !</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 13/04/2023 Reçu en préfecture le 13/04/2023 Publié le ID : 033-263302374-20230412-DEL_013A823-DE</p> 
<p><u>Jeudi 27 avril</u> De 9h30 à 17h00</p>	<p><b>Journée Olympiade InterG</b> - Rendez-vous à la <b>Villa Louise Michel</b> En partenariat avec le Sam Omnisport et les élèves de la MFR, vous participerez à plusieurs activités donc le mur interactif. Le repas est à la charge des inscrits (7,50€) La remise des récompenses et le goûter clôtureront cette journée</p>	

## MAI 2023

<p><u>Jeudi 11 mai</u> À partir de 9h</p>	<p><b>Journée intergénérationnelle : « Générations en Fête »</b> sur le thème « Les 4 saisons » Rendez-vous à la <b>salle des fêtes de St Trélody</b>. Le CCAS vous propose une journée d'échanges entre les générations. En partenariat avec les écoles de la ville, ainsi que les élèves de la MFR.</p>	
<p><u>Lundi 15 mai</u> De 14h00 à 16h30</p>	<p><b>Atelier : Jeux du souvenir</b> - Rendez-vous à la <b>Villa Louise Michel</b> Nous vous proposons plusieurs d'activités pour stimuler la mémoire sous forme ludique. <b>Au-delà de se retrouver et de partager des moments de complicité et de convivialité, ses séances ont aussi pour buts de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stimuler l'activité cérébrale</li> <li>• Travailler la mémoire</li> <li>• Pratiquer des exercices d'attention</li> </ul>	
<p><u>Mercredi 17 mai</u> Départ : 8h30 Retour : 11h00</p>	<p><b>Marché de St Vivien</b> - Départ de la <b>Villa Louise Michel</b>. Le CCAS vous propose un transport sur la commune de Saint Vivien afin de vous faire découvrir ou redécouvrir son marché.</p>	
<p><u>Jeudi 25 mai</u> De 11h00 à 17h30</p>	<p><b>Sortie à Piqueyrot</b> - Départ de la <b>Villa Louise Michel</b> Pique-nique (Le repas est à la charge des inscrits). Nous vous proposons une après-midi marche. <b>Pensez à apporter votre bouteille d'eau, un chapeau et à mettre des chaussures confortables.</b></p>	
<p><u>Lundi 29 mai</u> De 10h00 à 17h00 ?</p>	<p><b>Initiation au 1<sup>er</sup> Secours</b> - Rendez-vous à la <b>Salle La Forêt</b> Animé par la Croix Rouge Cette formation d'une durée de 2h, vous permettra de vous initier aux gestes de base de premiers secours, vous sensibiliser à la prise en charge de l'urgence.</p>	

## JUIN 2023

<p><u>Lundi 5 juin</u> De 14h00 à 16h00</p>	<p><b>Atelier : Jeux du souvenir</b> - Rendez-vous à la <b>Villa Louise Michel</b> Nous vous proposons plusieurs d'activités pour stimuler la mémoire sous forme ludique. <b>Au-delà de se retrouver et de partager des moments de complicité et de convivialité, ses séances ont aussi pour buts de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stimuler l'activité cérébrale</li> <li>• Travailler la mémoire</li> <li>• Pratiquer des exercices d'attention</li> </ul>	
<p><u>Lundi 12 juin</u> De 14h00 à 17h00</p>	<p><b>Découverte de la Spiruline</b> de la Pointe d'Argent à St Vivien - Départ de la <b>Villa Louise Michel</b> Vous découvrirez, comment est cultivée cette micro algue qui possède une extrême richesse en protéines, en minéraux et en vitamines. <b>Pensez à apporter votre bouteille d'eau, un chapeau et à mettre des chaussures confortables.</b></p>	
<p><u>Mercredi 14 juin</u> De 11h00 à 17h30</p>	<p><b>Journée interG à l'Île aux enfants - Hourtin</b> - Départ de la <b>Villa Louise Michel</b>. Pause déjeuner en plein air – pique-nique offert par le CCAS Après-midi détente En partenariat avec les enfants (9-14 ans) du Centre de Loisirs</p>	

<p><u>Lundi 19 juin</u> De 14h00 à 16h30</p>	<p><b>Atelier Créatif : Décoration d'un porte essuie-tout</b> <b>Michel</b> Nous vous proposons de monter et de décorer un porte essuie-tout en bois, dont vous serez propriétaire à la fin de la séance.</p> <p>C'est l'occasion de développer votre côté artistique et votre créativité.</p> <p>Pour clôturer, l'activité un petit goûter vous est offert.</p>	<p>Envoyé en préfecture le 13/04/2023 Reçu en préfecture le 13/04/2023 Publié le ID : 033-263302374-20230412-DEL_013A823-DE</p>  
<p><u>Mercredi 21 juin</u> Départ : 8h30 Retour : 11h00</p>	<p><b>Marché de St Vivien</b> - Départ de la <b>Villa Louise Michel</b>. Le CCAS vous propose un transport sur la commune de Saint Vivien afin de vous faire découvrir ou redécouvrir son marché.</p>	
<p><u>Jeudi 22 juin</u> De 14h00 à 17h00</p>	<p><b>Spectacle Musical</b> - Rendez-vous à la <b>Salle François Mitterrand</b> L'orchestre Rythmes et Chansons, vous jouera des mélodies connues des années 20 à 80. Nous vous attendons pour venir danser, chanter ou simplement écouter la musique.</p> <p style="text-align: center;"><b>Tarif entrée : 2€</b></p>	
<p><u>Lundi 26 juin</u> De 14h00 à 17h00</p>	<p><b>Sortie à Port Médoc</b> – Départ de la <b>Villa Louise Michel</b> Pour les gourmands dégustation au choix d'une glace, gaufres, crêpes.... à la charge des inscrits.</p>	

*Le président demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.  
Puis, il met aux voix :*

*Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0*

**RAPPORTEUR** : Monsieur Bernard GUIRAUD

**N°08-23– OBJET** : Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation du Président

Le Président rappelle, ainsi qu'il est stipulé dans la délibération N°4 du 2 juillet 2020, instituant une délégation d'attribution au Président selon les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, qu'il est rendu compte au conseil d'administration des actes accomplis.

**LE CONSEIL PREND ACTE,**

09/11/2022	181-2022	Contrat de cession du droit d'exploitation -ASSOLOCO
03/01/2023	219-2023	Avenant d'ordre Couverture du risque « flotte automobile » GROUPAMA
05/01/2023	220-2023	Contrat de cession du droit d'exploitation – M. JL CAMINADE

*Le président demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.  
Le conseil prend acte.*

★★★★★★★

DATE DE L’AFFICHAGE : /

★★★★★★★

**RAPPORTEUR** : M Bernard GUIRAUD

**N° 09-23– OBJET** : ACTES NON COMMUNICABLES  
Compte rendu des aides d'urgence

M. Bernard GUIRAUD rend compte au conseil d'administration des actes accomplis par le Président, la vice-présidente et des agents au titre de leur délégation,

**LE CONSEIL PREND ACTE,**

↳ Des décisions portant sur les points tels que détaillés ci-dessous :

DATE	N° DE BON	BG/JCD/MG/CB	NOM PRENOM	AIDE ACCORDEE							REFUS	
				ALIM	GAZ	PETR	ESS	HOTEL	BOIS	KIT HYGIENE	X	Com
<b>AIDES NOVEMBRE 2022</b>												
14/11/2022	C2022000157	BG	Mme PREIN Amandine	60 €								
<b>AIDES DECEMBRE 2022</b>												
01/12/2022	C2022000159	CB	Mme Bxxx	100 €								
05/12/2022	C2022000161	CB	M Cxxx	20 €								
08/12/2022	C2022000166	CB	M Lxxx	60 €								
09/12/2022	C2022000167	CB	M Rxxx	35 €								
16/12/2022	C2022000169	CB	MME Bxxx	140 €								
22/12/2022	C2022000170	CB	M Dxxx	35 €								
26/12/2022	/	CB	M Lxxx	/							X	RAV sup
27/12/2022	C2022000173	CB	M Exxx	20 €								
29/12/2022	C2022000174	CB	M Hxxx	15 €								
<b>AIDES JANVIER 2023</b>												
06/01/2023	C202300007		M. Cxxx	35 €								
25/01/2023	C2023000029		Mme Txxx	50€								
30/01/2023	/		M. Dxxx	/							X	RAV sp

Le président demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.  
Le conseil prend acte.

**RAPPORTEUR :** M Bernard GUIRAUD

**N° 10-23- OBJET :** ACTES NON COMMUNICABLES

Compte rendu des dossiers des aides facultatives étudiés par la CASF

Le Président rappelle, ainsi qu’il est stipulé dans la délibération N°7 du 22 Juillet 2020 créant la commission d’aide d’urgence, N°8 portant élection des membres de la commission ainsi que les modalités de son fonctionnement et N°9 adoptant le Règlement des aides facultatives modifié le 31/03/2022, qu’il est rendu compte au conseil d’administration des dossiers étudiées.

**LE CONSEIL PREND ACTE,**

**↳ Commission du 28/11/2022 :**

Présents : Mme GARRIGOU, Mme NEOLIER, MME BOURSEAU, MME MEYER, MME BASQUE  
Mme ROHEL, M BIDOUZE, M LE BREDONCHEL, M HIRTZ.

Excusées : Mme BAHOUGNE, Mme LANNELUC

Absente : Mme RASCAR.

- Demande bourse aux études Mme B	Accord 250 €
- Demande bourse aux permis de conduire Mme Kxxx	Accord 400 € -7h de bénévolat
- Demande bourse aux permis de conduire M Mxxx	Refus
- Demande bourse aux permis de conduire M Rxxx	Accord 400 € -7h de bénévolat
- Demande bourse aux permis de conduire Mme Cxxx	Accord 400 € -7h de bénévolat
- Demande bourse au voyage scolaire Mme Cxxx	Accord 100 €
- Demande bourse au voyage scolaire M Mxxx	Accord 80 €
- Demande bourse au voyage scolaire M Fxxx	Accord 100 €
- Demande bourse au voyage scolaire Mme Bxxx	Accord 100 €
- Demande bourse au voyage scolaire M Vxxx	Accord 100 €
- Demande bourse au voyage scolaire Mme Pxxx	Accord 100 €
- Demande bourse au voyage scolaire M Cxxx	Accord 100 €
- Demande bourse au voyage scolaire Mme Nxxx	Accord 80 €
- Demande bourse au voyage scolaire Mme Sxxx	Accord 80 €
- Demande bourse au voyage scolaire M Cxxx	Accord 100 €
- Demande bourse au voyage scolaire Mme Vxxx	Accord 100 €

**↳ Commission du 13/12/2022 :**

Présents : Mme GARRIGOU, Mme NEOLIER, MME BOURSEAU, MME MEYER, Mme ROHEL, M LE BREDONCHEL, M HIRTZ.

Excusés : Mme BAHOUGNE, M BIDOUZE,

Absentes : Mme RASCAR, Mme LANNELUC, Mme BASQUE.

- Demande bourse aux permis de conduire M Gxxx	Accord 400 € -7h de bénévolat
- Demande bourse au voyage scolaire Mme Lxxx	Accord 100 €
- Demande bourse au voyage scolaire Mme Sxxx	Accord 80 €
- Demande bourse au voyage scolaire Mme Dxxx	Accord 100 €
- Demande bourse au voyage scolaire M Rxxx	Accord 100 €
- Demande bourse au voyage scolaire Mme Dxxx	Accord 100 €
- Demande bourse au voyage scolaire Mme Sxxx	Accord 100 €

**↳ Commission du 17/01/2023 :**

Présents : Mme GARRIGOU, Mme NEOLIER, MME BOURSEAU, MME MEYER, Mme BAHOUGNE, M LE BREDONCHEL, M BIDOUZE.

Excusée : Mme LANNELUC

Absents : Mme RASCAR, Mme ROHEL, Mme BASQUE, M HIRTZ.

- Demande bourse aux permis de conduire M Rxxx
- Demande bourse au voyage scolaire Mme Hxxx
- Demande bourse au voyage scolaire Mme Sxxx
- Demande bourse au voyage scolaire Mme Dxxx
- Demande bourse au voyage scolaire M Cxxx
- Demande bourse au voyage scolaire Mme Bxxx
- Demande bourse au voyage scolaire Mme Bxxx
- Demande bourse au voyage scolaire M Pxxx
- Demande bourse au voyage scolaire M Sxxx
- Demande bourse au voyage scolaire MME Bxxx
- Demande bourse au voyage scolaire Mme Bxxx

Envoyé en préfecture le 13/04/2023  
 Reçu en préfecture le 13/04/2023  
 Publié le  
 ID : 033-263302374-20230412-DEL\_013A823-DE

Accord 80 €  
 Accord 100 €  
 Accord 100 €  
 Accord 80 €  
 Accord 80 €  
 Accord 80 €  
 Accord 60 €  
 Accord 80 €

***Le président demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.  
 Le conseil prend acte.***

★★★★★★★

**DATE DE L’AFFICHAGE : /**

★★★★★★★

**RAPPORTEUR :** M Bernard GUIRAUD

**N°11-23- OBJET :** ACTES NON COMMUNICABLES

Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation du Président

M GUIRAUD rappelle, ainsi qu’il est stipulé dans la délibération N°4 du 2 juillet 2020, instituant une délégation d’attribution au Président selon les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, qu’il est rendu compte au conseil d’administration des actes accomplis.

**LE CONSEIL PREND ACTE,**

15/11/2022	182-2022	Secours aide aux loisirs M Zxxx
21/11/2022	183-2022	Secours aide aux loisirs Mme Hxxx
22/11/2022	184-2022	Secours aide aux loisirs M Lxxx
23/11/2022	185-2022	Secours aide aux loisirs Mme Rxxx
25/11/2022	186-2022	Secours aide aux loisirs Mme Hxxx
28/11/2022	187-2022	Secours aide aux loisirs Mme Sxxx
28/11/2022	188-2022	Secours aide aux loisirs Mme Jxxx
29/11/2022	189-2022	Secours aide aux loisirs M Dxxx
29/11/2022	190-2022	Secours aide aux études Mme Bxxx
29/11/2022	191-2022	Secours aide aux permis de conduire Mme Kxxx
29/11/2022	192-2022	Secours aide aux permis de conduire M Mxxx
29/11/2022	193-2022	Secours aide aux permis de conduire M Rxxx
29/11/2022	194-2022	Secours aide aux permis de conduire Mme Cxxx
29/11/2022	195-2022	Secours aide aux voyages scolaires Mme Cxxx
29/11/2022	196-2022	Secours aide aux voyages scolaires M Mxxx
29/11/2022	197-2022	Secours aide aux loisirs Mxxx
29/11/2022	198-2022	Secours aide aux voyages scolaires M Fxxx
29/11/2022	199-2022	Secours aide aux voyages scolaires Mme Bxxx
30/11/2022	200-2022	Secours aide aux voyages scolaires M Vxxx
30/11/2022	201-2022	Secours aide aux voyages scolaires Mme Pxxx
30/11/2022	202-2022	Secours aide aux voyages scolaires M Cxxx
30/11/2022	203-2022	Secours aide aux voyages scolaires Mme Nxxx
30/11/2022	204-2022	Secours aide aux voyages scolaires Mme Sxxx
30/11/2022	205-2022	Secours aide aux voyages scolaires M Cxxx
30/11/2022	206-2022	Secours aide aux voyages scolaires Mme Vxxx
09/12/2022	207-2022	Secours aide aux loisirs Mme Lxxx
09/12/2022	208-2022	Secours aide aux loisirs Mme Exxx
12/12/2022	209-2022	Secours aide aux loisirs Mme Dxxx
12/12/2022	210-2022	Secours aide aux loisirs Mme Qxxx

15/12/2022	211-2022	Secours aide aux voyages scolaires M Kxxx
15/12/2022	212-2022	Secours aide aux voyages scolaires M Kxxx
15/12/2022	213-2022	Secours aide aux voyages scolaires M Kxxx
15/12/2022	214-2022	Secours aide aux voyages scolaires M Kxxx
15/12/2022	215-2022	Secours aide aux voyages scolaires Mme Dxxx
15/12/2022	216-2022	Secours aide aux voyages scolaires Mme Sxxx
15/12/2022	217-2022	Secours aide aux permis de conduire M Gxxx
19/12/2022	218-2022	Secours aide aux loisirs Mme Bxxx
05/01/2023	221-2023	Secours aide aux loisirs Mme Bxxx
18/01/2022	222-2023	Secours aide aux études M Rxxx
18/01/2022	223-2023	Secours aide aux voyages scolaires Mme Hxxx
18/01/2022	224-2023	Secours aide aux voyages scolaires Mme Sxxx
18/01/2022	225-2023	Secours aide aux voyages scolaires Mme Dxxx
18/01/2022	226-2023	Secours aide aux voyages scolaires M Cxxx
18/01/2022	227-2023	Secours aide aux voyages scolaires Mme Bxxx
18/01/2022	228-2023	Secours aide aux voyages scolaires Mme Bxxx
18/01/2022	229-2023	Secours aide aux voyages scolaires M Pxxx
18/01/2022	230-2023	Secours aide aux voyages scolaires M Sxxx
18/01/2022	231-2023	Secours aide aux voyages scolaires Mme Bxxx
18/01/2022	232-2023	Secours aide aux voyages scolaires Mme Bxxx
20/01/2022	233-2023	Secours aide aux loisirs Mme Pxxx
27/01/2022	234-2023	Secours aide aux loisirs Mme Mxxx
30/01/2022	235-2023	Secours aide aux loisirs M Bxxx

Envoyé en préfecture le 13/04/2023  
Reçu en préfecture le 13/04/2023  
Publié le  
ID : 033-263302374-20230412-DEL\_013A823-DE



**Le président demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.  
Le conseil prend acte.**

❧  
Pas de questions diverses  
❧

Rappel de l'ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du PV du 28 novembre 2022
- Débat d'Orientations Budgétaires
- Renouvellement de l'adhésion au CNAS
- Renouvellement de l'adhésion à l'UDCCAS
- Convention avec AND-SC2S
- Révision du règlement des aides facultatives du CCAS
- Planning des animations seniors du mois mars à juin 2023
- Compte rendu des actes Communicables accomplis en vertu de la délégation de signature au Président
- Compte rendu des aides urgentes accordées par le CCAS
- Compte rendu des aides étudiées par la CASF
- Compte rendu des actes NON Communicables accomplis en vertu de la délégation de signature au Président

**L'ordre du jour étant épuisé, Le Président clos la séance à 19H40.**

Le procès-verbal du 21 février 2023 est arrêté et signé le 11 avril 2023

Le Secrétaire de Séance

M. Michel LE BREDONCHEL

Le Président

M. Bernard GUIRAUD